Accord CE/Afrique du Sud: commerce, développement et coopération

1999/0112(AVC) - 04/12/1995

Le Conseil, sur la base d'une proposition de compromis de la Présidence, à procédé à un échange de vues approfondi et constructif sur les principaux éléments à faire figurer dans le volet commercial de l'accord avec l'Afrique du Sud, l'objectif étant d'établir à terme une zone de libre échange. A l'issue du débat, il a chargé le Comité des Représentants permanents de poursuivre ses travaux à la lumière des discussions de ce jour et de lui présenter un rapport d'ensemble pour permettre l'adoption des directives complémentaires de négociation dans les meilleurs délais, en vue de conclure les négociations avec ce pays le plus rapidement possible en 1996. Il est rappelé que les directives de négociations adoptées le 19 juin dernier tiennent compte des spécificités propres à la réalité économique, sociale et politique de l'Afrique du Sud et à son insertion régionale et prévoient la négociation, d'une part, d'un protocole additionnel à la Convention ACP-CE concernant les conditions d'adhésion de l'Afrique du Sud a la Convention et, d'autre part, d'un accord de commerce et de coopération bilatéral entre l'Union et l'Afrique du Sud. L'objectif de l'Union est de mettre en place un nouveau cadre de coopération a long terme, global et stable entre l'Union et l'Afrique du Sud et de soutenir ainsi la restructuration économique et la consolidation de la démocratie dans ce pays.